



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 22 avril 2020 à 19 h
tenue virtuellement conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre
de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

RECONSIDÉRATION DE LA RÉSOLUTION 202003-096 - PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME AUDRÉE VILLEMAIRE À COMPTER DU 10 MARS 2020 À TITRE DE CHARGÉE DE PROJETS À LA DIRECTION DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

202004-104

2.1

Considérant que monsieur le maire a exercé son droit de reconsidération, comme le lui permet l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, relativement à la résolution 20203-096 – Prolongation de l'embauche de madame Audrée Villemaire à compter du 10 mars 2020 à titre de chargée de projets à la Direction de la gestion du territoire et environnement, - et que, conformément à cet article, ses effets sont suspendus jusqu'à ce qu'elle soit considérée à nouveau par le conseil d'urgence et en priorité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De reconsidérer la résolution 20203-096 afin d'autoriser le prolongement de l'embauche de madame Audrée Villemaire à compter du 10 mars 2020 à titre de chargée de projets à la

Direction de la gestion du territoire et environnement.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Claude Marcoux.

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Yan Major,
M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.2

En raison des mesures imposées en vertu de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil. Aucune question n'a été reçue des citoyens par les moyens mis à leur disposition.

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020

202004-105

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2020 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.1 Reconsidération de la résolution 202003-096 - Prolongation de l'embauche de madame Audrey Villemaire à compter du 10 mars 2020 à titre de chargée de projets à la Direction de la gestion du territoire et environnement

2.2 Période de questions relatives à l'ordre du jour

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2020

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2020

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Suspension de l'application de la résolution CM-201012415 concernant les intérêts et pénalités applicables sur les créances municipales à compter du 17 mars 2020, et ce, jusqu'au 25 juin 2020

6.2 Renouvellement de partenariat avec BIXI MONTRÉAL dans le cadre du projet de stations de vélos en libre-service dans l'Est de Montréal

- 6.3 Entente entre le CN et la Ville de Montréal-Est
- 6.4 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.5 Adhésion au regroupement d'achats avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2020-2021
- 6.6 Désignation de la trésorière adjointe, madame Geneviève Léveillé, à signer les documents relatifs à la Caisse Populaire Desjardins
- 6.7 Création d'un fonds de réserve COVID-19 de 10 000 \$

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Adoption - règlement 738-5 - règlement modifiant le Règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux - afin d'établir des règles pour la garde de poules
- 7.2 Adoption - règlement 58-2016-11 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 58-2016 - Règlement de zonage
- 7.3 Adoption - règlement 85-2020 - Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Montréal-Est en 6 districts électoraux
- 7.4 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - afin de remplacer la classe d'usage I307 par les classes I307A - industries de transformation des matières recyclables et I307B - industries de transformation des matières organiques incluant la biométhanisation, et d'interdire spécifiquement pour la zone I.23 la classe d'usage I307B
- 7.5 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-13 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - règlement de zonage - afin de remplacer la classe d'usage I307 par les classes I307A - industries de transformation des matières recyclables et I307B - industries de transformation des matières organiques incluant la biométhanisation, et d'interdire spécifiquement pour la zone I.23 la classe d'usage I307B

8. CONTRAT

- 8.1 Rejet des soumissions pour le projet TPST-2020-02 - Travaux de marquage sur la chaussée

9. PERSONNEL

- 9.1 Aucun

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Aucun

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2020 202004-106

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 2020-04-22.

RAPPORT DES SERVICES

6.

SUSPENSION DE L'APPLICATION DE LA RÉSOLUTION CM-201012415 CONCERNANT LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS APPLICABLES SUR LES CRÉANCES MUNICIPALES À COMPTER DU 17 MARS 2020, ET CE, JUSQU'AU 25 JUIN 2020

202004-107

6.1

Considérant la situation qui perdure.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De suspendre l'application de la résolution CM-201012415 pour les créances municipales en souffrance à compter du 17 mars 2020, et ce, jusqu'au 25 juin 2020.

De rescinder la résolution 202003-102 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC BIXI MONTRÉAL DANS LE CADRE DU PROJET DE STATIONS DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE DANS L'EST DE MONTRÉAL

202004-108

6.2

Considérant le projet d'entente de partenariat avec BIXI MONTRÉAL dans le cadre du projet de stations de vélos en libre-service dans l'Est de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'entente de partenariat avec BIXI MONTRÉAL dans le cadre du projet de stations de vélos en libre-service dans l'Est de Montréal conditionnellement à ce que les activités de BIXI MONTRÉAL, qui se tiennent sur le terrain de la Ville de Montréal-Est à l'intersection de la rue Notre-Dame et l'avenue de la Providence, soient exercées sur le stationnement arrière du Centre récréatif Édouard-Rivet et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est cette entente telle que modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE ENTRE LE CN ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202004-109

6.3

Considérant la volonté de la Ville de développer un nouveau parc industriel "carboneutre" sur les anciens terrains industriels de Dow Chemical.

Considérant qu'un promoteur (Loracon) est prêt à développer le terrain et est prêt à participer financièrement au projet.

Considérant qu'une entente promoteur suivra au cours des prochaines semaines.

Considérant la nécessité, d'aménager un passage à niveau au coin du boulevard Henri-Bourrassa.

Considérant que le CN (propriétaire du chemin de fer et de l'emprise ferroviaire) est un partenaire fondamental au projet et qu'il a émis des exigences minimales pour donner suite au projet.

Considérant la disponibilité des fonds au surplus non affecté.

Considérant la recommandation positive de la Direction de la gestion du territoire et de l'environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le projet de construction d'un passage à niveau tel que plus amplement détaillé dans une lettre du 18 avril dernier signée par Julien Leblanc Agent Principal Conception & Construction pour le Canadien National (CN).

D'affecter 15 000 \$ du surplus non autrement affecté à la réalisation du projet.

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire et environnement à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution, y compris, sans s'y limiter, la convention relative au passage à niveau, à l'ajout de la voie de service ferroviaire et au système d'avertissement automatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

202004-110

6.4

Considérant l'article 9 du règlement 14-2011 – Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Considérant que les mandats des membres du CCU pour les postes 2 et 6 occupés respectivement par messieurs Robert Schloesser et Yve Sigouin sont arrivés à terme depuis le 30 avril 2020.

Considérant que messieurs Robert Schloesser et Yve Sigouin ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU.

Considérant que madame Carole Cadieux a signifié ne pas vouloir renouveler son mandat après le 30 avril 2020.

Considérant qu'il y a lieu de combler la vacance pour le poste 4.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De renouveler le mandat de messieurs Robert Schloesser et Yve Sigouin, et ce, à compter du 30 avril 2020 pour une période de deux ans.

De nommer monsieur Christian Laplante, membre citoyen au poste 4 du CCU et ce à compter du 30 avril pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES AUTRES VILLES PARTICIPANTES POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021

202004-111

6.5

Considérant que la plupart des villes de l'Agglomération de Montréal ont convenu de se regrouper dans le but d'aller en appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2020-2021.

Considérant que les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour l'achat de sel de déglacage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adhérer au regroupement pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2020-2021.

De mandater la Ville de Montréal pour procéder à l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE, MADAME GENEVIÈVE LÉVEILLÉ, À SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

202004-112

6.6

Considérant les demandes que la trésorière adjointe peut avoir à faire auprès de la Caisse Populaire Desjardins surtout en matière de demande d'informations relatives aux transactions exceptionnelles.

Considérant que la trésorière n'est pas toujours disponible à faire ces demandes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser la trésorière adjointe à signer tous documents relatifs à la Caisse Populaire Desjardins lorsqu'il est nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UN FONDS DE RÉSERVE COVID-19 DE 10 000 \$

202004-113

6.7

Considérant la situation actuelle, la ville de Montréal-Est désire créer un Fonds de réserve COVID-19 de 10 000 \$ et convier les entreprises locales soucieuses d'aider à y participer.

Considérant que ce fonds viendra en aide aux organismes reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Montréal-Est qui ont épuisé leurs ressources, et qui sont sans possibilité d'obtenir de l'aide supplémentaire.

Considérant qu'un formulaire de demande sera créé, dans lequel les organismes devront faire part de toutes les sommes reçues à ce jour.

Considérant que la Direction des communications, de la culture et de la communauté sera chargée d'étudier les demandes et de déterminer leur bien-fondé avant de décider d'un octroi.

Considérant qu'une reddition de compte financière sur l'utilisation de la contribution sera exigée

après la crise.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De créer un fonds de réserve de 10 000 \$ afin de soutenir la communauté locale pendant la crise de la COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 738-5 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX - AFIN D'ÉTABLIR DES RÈGLES POUR LA GARDE DE POULES

202004-114

7.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 738-5 - règlement modifiant le règlement 738 - Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux - afin d'établir des règles pour la garde de poules.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-11 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE

202004-115

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-11 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 58-2016 - Règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 85-2020 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX

202004-116

7.3

Considérant que la Ville n'a reçu aucune opposition dans le délai prescrit par l'avis public du 25 mars 2020.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 85-2020 - Règlement concernant la division du territoire de la Ville de Montréal-Est en 6 districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - AFIN DE REMPLACER LA CLASSE D'USAGE I307 PAR LES CLASSES I307A - INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES RECYCLABLES ET I307B - INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES ORGANIQUES INCLUANT LA

BIOMÉTHANISATION, ET D'INTERDIRE SPÉCIFIQUEMENT POUR LA ZONE I.23 LA CLASSE D'USAGE I307B

202004-117

7.4

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de remplacer la classe d'usage I307 par les classes I307A - Industries de transformation des matières recyclables et I307B - Industries de transformation des matières organiques incluant la biométhanisation, et d'interdire spécifiquement pour la zone I.23 la classe d'usage I307B.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-13 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE REMPLACER LA CLASSE D'USAGE I307 PAR LES CLASSES I307A - INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES RECYCLABLES ET I307B - INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES ORGANIQUES INCLUANT LA BIOMÉTHANISATION, ET D'INTERDIRE SPÉCIFIQUEMENT POUR LA ZONE I.23 LA CLASSE D'USAGE I307B

202004-118

7.5

Considérant les enjeux liés à l'accroissement du camionnage que peut causer un tel usage sur le territoire et que de ce fait il y aurait lieu de prolonger le boulevard Joseph-Versailles entre la rue Sherbrooke et le boulevard Métropolitain afin de canaliser cet accroissement vers l'autoroute Métropolitaine.

Considérant que de ce fait le Conseil souhaite que l'entrée en vigueur du règlement soit conditionnelle à ce que l'agglomération de Montréal ordonne les travaux de prolongement du boulevard Joseph-Versailles entre la rue Sherbrooke et le boulevard Métropolitain et qu'elle affecte le budget requis pour ce faire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 58-2016-13 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de remplacer la classe d'usage I307 par les classes I307A - industries de transformation des matières recyclables et I307B - industries de transformation des matières organiques incluant la biométhanisation, et d'interdire spécifiquement pour la zone I.23 la classe d'usage I307B en modifiant l'article 3 pour qu'il se lise dorénavant comme suit : l'entrée en vigueur du présent règlement est conditionnelle à ce que l'agglomération de Montréal ordonne les travaux de prolongement du boulevard Joseph-Versailles entre la rue Sherbrooke et le boulevard Métropolitain et qu'elle affecte le budget requis pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TPST-2020-02 - TRAVAUX DE MARQUAGE SUR LA CHAUSSEE

202004-119

8.1

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TPST-2020-02 - Travaux de marquage sur la chaussée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisqu'une seule soumission a été reçue et qu'elle dépasse de plus de 50 % l'estimation.

D'autoriser la Direction de la gestion du territoire et environnement à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DIVERS

11.

AFFAIRE NOUVELLE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

En raison des mesures imposées en vertu de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil. Aucune question n'a été reçue des citoyens par les moyens mis à leur disposition.

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

202004-120

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)
ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)
ROCH SERGERIE, avocat
Greffier